

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 2 juillet 2019, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Est absent :
M. Derek O'Hearn, district n° 1

Nombre de citoyens présents : 5

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019
5. Adoption des déboursés
6. Correspondance
 - 6.1. Desjardins Caisse populaire d'Alma
 - 6.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est
 - 6.3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
 - 6.4. Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
7. Demande d'aide financière et d'utilisation de locaux
 - 7.1. Ligue de balle de Saint-Nazaire
 - 7.2. Dek Hockey junior Lac-Saint-Jean
8. Loisirs
 - 8.1. Octroi de mandat pour la construction d'une dalle de béton pour les jeux d'eau
9. Urbanisme
 - 9.1. Acceptation de la demande de dérogation mineure 475 rue des Camérisiers
10. Travaux publics
 - 10.1. Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEO pour les travaux de la phase III du quartier Boréal / annulé
 - 10.2. Adjudication du contrat 2019-01 / Décohesionnement et rechargement du Rang 6 Ouest
 - 10.3. Adjudication du contrat 2019-02 / Traitement de surface double Rang 6 Ouest

- 10.4. Octroi de mandat à Akifer pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité
11. Administration
 - 11.1. Adoption de la rémunération du personnel électoral
 - 11.2. Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
 - 11.3. Embauche de M. Gilles Tremblay comme journaliste pour l'été 2019
 - 11.4. Signature du protocole d'entente pour le service de conteneurs de chasse 2019
 - 11.5. Avis de motion – règlement 370-19 modifiant le règlement n°284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à Accès Logis pour des crédits de taxes
 - 11.6. Dépôt du projet de règlement 370-19 modifiant le règlement n°284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à Accès Logis pour des crédits de taxes
 - 11.7. Demande d'adoption pour règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation / annulé
 - 11.8. Adoption du budget révisé 2019 de l'OMH de Saint-Nazaire
12. Affaires nouvelles
 - a) Mandat à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. – récupération de la TPS / TVQ
 - b)
13. Vœux de sympathie
14. Rapport des comités
15. Mot du maire
16. Période de questions
17. Levée de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

19-131

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Charles Lapointe

19-132

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 est approuvée.

Acceptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

19-133

| Que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 est adopté.

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés de juin 2019

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Rollande Côté

19-134

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que le paiement des comptes au montant de 278 021,19 \$
| pour le mois de juin 2019 est approuvé.

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. Desjardins Caisse populaire d'Alma

Desjardins Caisse populaire d'Alma informe la municipalité qu'une aide financière de 3 700 \$ lui a été accordée dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu afin de financer les matériaux pour la construction du pavillon communautaire aux jardins communautaires de la municipalité.

6.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est accuse réception du règlement 368-19, informe la municipalité que le règlement est complet et ne comporte aucune disposition non conforme au schéma d'aménagement révisé et qu'il pourra être approuvé par le conseil de la MRC.

6.3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) informe la municipalité qu'un projet de décret a été publié concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables et que dès le 17 juin 2019, une interdiction de toute construction, transformation, addition ou implantation nouvelle est en vigueur pour les municipalités visées par le projet de décret.

6.4. Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean informe la municipalité de la préoccupation du comité local de sécurité en transport scolaire soit la formation des brigadiers scolaires. Le comité suggère une formation offerte par Forgescom et invite la municipalité à inscrire les brigadiers scolaires.

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET D'UTILISATION DE LOCAUX

7.1. Ligue de balle de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE la ligue de balle de Saint-Nazaire demande une aide financière de 400 \$ à la municipalité pour la saison 2019 afin de financer l'achat de balles, de chaux et d'autres équipements;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer la ligue de balle de Saint-Nazaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Charles Lapointe

19-135

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 400 \$ à la Ligue de balle de Saint-Nazaire.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2 juillet 2019 -

Acceptée

7.2. Dek Hockey junior Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE la ligue Dek Hockey junior Lac-St-Jean a déposé une demande d'aide financière de 500 \$ à la municipalité pour l'achat de médailles pour les jeunes;

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer la ligue Dek Hockey junior Lac-St-Jean.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Johanne Lavoie

19-136

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 500 \$ à la Ligue Dek Hockey junior Lac-St-Jean pour l'achat de médailles.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2 juillet 2019 -

Acceptée

8. Loisirs

8.1. Octroi de mandat pour la construction d'une dalle de béton pour les jeux d'eau

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire aménager des jeux d'eau sur son territoire;

ATTENDU QU'une dalle de béton doit être construite pour accueillir les jeux d'eau;

ATTENDU QUE l'entreprise Finition de Béton Martin Gagnon a déposé une offre de service au coût de 7 072,50 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Jean-François Néron

19-137

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat pour la construction d'une dalle de béton pour les jeux d'eau à l'entreprise Finition de béton Martin Gagnon au cout de 7 072,50 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 08006 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2 juillet 2019 -

Acceptée

9. URBANISME

9.1. Demande de dérogation mineure 475 rue des Camérisiers

ATTENDU QUE monsieur Rémi Fortin a déposé une demande de dérogation mineure pour le 475, rue des Camérisiers visant à autoriser la construction de la résidence à au moins 7.65 m de la limite arrière du lot au lieu d'au moins 8 m et d'autoriser la construction du garage attenant à au moins 6.3 m de la limite arrière du lot au lieu d'au moins 8 m tel que spécifier au règlement de zonage 319-15;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas voulu effectuer de recommandation sur ladite demande de dérogation mineure puisque monsieur Fortin a commencé la construction de sa résidence avant d'obtenir l'autorisation requise;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a fait l'objet d'aucune objection suite à sa publication dans le journal.

19-138

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Charles Lapointe

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de la résidence à au moins 7.65 m de la limite arrière du lot au lieu d'au moins 8 m et d'autoriser la construction du garage attenant à au moins 6.3 m de la limite arrière du lot au lieu d'au moins 8 m tel que spécifier au règlement de zonage 319-15;

Adoptée

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1. Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO pour les travaux de la phase III du quartier Boréal

Cet item est annulé.

10.2. Adjudication du contrat 2019-01 / Décohésionnement et rechargement du Rang 6 Ouest

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour le contrat 2019-01 / Décohésionnement et rechargement du Rang 6 Ouest;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont déposé une soumission avant la date et l'heure prévue et se décrivent comme suit :

Entreprise	Prix taxes incluses
Construction Rock Dufour inc.	185 003,97 \$
Les Entreprises Bourget inc.	203 595,43 \$
Compagnie Asphalte (CAL)	253 299,12 \$

ATTENDU QUE les trois soumissions sont conformes.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Rollande Côté

19-139

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Rock Dufour inc. pour un montant de 185 003,97 \$ taxes incluses;

Que le tout soit payable à même les revenus reportés de carrières et sablières.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 04005 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2 juillet 2019 -

Acceptée

10.3. Adjudication du contrat 2019-02 / Traitement de surface double Rang 6 Ouest

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour le contrat 2019-02 / Traitement de surface double Rang 6 Ouest;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont déposé une soumission avant la date et l'heure prévue et se décrivent comme suit :

Entreprise	Prix taxes incluses
Les Entreprises Bourget inc.	181 259,24 \$
Franroc, division de Sintra inc.	192 496,89 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Johanne Lavoie

19-140

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Bourget inc. pour un montant de 181 259,24 \$ taxes incluses;

Que le tout soit payable à même les revenus reportés de carrières et sablières.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 04005 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2 juillet 2019 -

Acceptée

10.4. Octroi de mandat à Akifer pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est approvisionnée en eau potable par un site de prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 (Lac à la Mère) ;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, la municipalité doit transmettre au ministre un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 75 concernant son site de prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 (Lac à la Mère);

ATTENDU QUE l'entreprise Akifer a déposé une offre de services au coût de 13 800 \$ plus les taxes applicables pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité du site de prélèvement d'eau de surface de la municipalité et ce conformément au *Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec*;

ATTENDU QUE ces honoraires sont admissibles à une aide financière du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* volet 1;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

19-141

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie un contrat à l'entreprise Akifer pour l'analyse de la vulnérabilité du site de prélèvement d'eau de surface de la municipalité et ce conformément au *Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec* au coût de 13 800 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 19000 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2 juillet 2019 -

Adoptée

11. ADMINISTRATION

11.1. Adoption de la rémunération du personnel électoral

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Jean-François Néron

19-142

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adopte les taux suivants comme tarification de la rémunération du personnel électoral :

Titres et fonctions	Montants élections 2019
PRÉSIDENT D'ÉLECTION	
A. Vote par anticipation	425 \$/jour de vote par anticipation
B. Scrutin	600 \$
C. L'ensemble de ses autres fonctions entre le 1er septembre pour une élection générale ou la date décrétant une élection partielle et le jour du scrutin et/ou pour un référendum :	600 \$
SECRÉTAIRE D'ÉLECTION	
Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à :	75 % de la rémunération totale du président d'élection
ADJOINT AU PRÉSIDENT	
Tout adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à :	50 % de la rémunération totale du président d'élection
SCRUTATEUR	
Rémunération	15,63 \$ / heure
SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE	
Rémunération	15,00 \$ / heure
COMMISSION DE RÉVISION	
Président	17,50 \$ / heure
Vice-président	17,50 \$ / heure
Secrétaire	17,50 \$ / heure
Réviseurs	17,50 \$ / heure

Le présent tarif inclus les heures de formations obligatoires payables.

Le président d'élection ou le secrétaire d'élection selon le cas est autorisé à requérir les services de toutes personnes susceptibles d'aider à la bonne marche de l'élection et/ou référendum.

Pour toutes autres fonctions que celles ci-dessus énumérées, les fonctionnaires à l'emploi de la municipalité seront rémunérés selon leur taux horaire.

Toute personne cumulant des fonctions donnant droit à une rémunération n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent tarif des rémunérations entre en vigueur en date du 6 mai 2019.

Adoptée

11.2. Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle pour l'année 2018.

11.3. Embauche de M. Gilles Tremblay comme journalier pour l'été 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire continuer d'offrir aux citoyens les services d'entretien et de travaux publics pour l'été 2019;

ATTENDU QUE la municipalité a publié des offres d'emplois étudiants pour l'été 2019;

ATTENDU QU'aucun étudiant n'a postulé;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Tremblay a déposé sa candidature;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Charles Lapointe

19-143

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire embauche monsieur Gilles Tremblay à titre de préposé à l'entretien extérieur pour la période estivale 2019 au taux horaire de 18,00 \$ / h.

Adoptée

11.4. Signature du protocole d'entente pour le service de conteneurs de chasse 2019

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la municipalité de Saint-Nazaire pratiquent la chasse sportive;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire offrir à ses citoyens un service de conteneurs de chasse afin de recueillir les carcasses d'animaux pendant la période de chasse;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) offre un service de conteneurs de chasse au coût d'environ 37,50 \$ par mois;

19-144

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire renouvelle le protocole d'entente pour le service des conteneurs de chasse avec la RMR pour la période du 2 septembre au 31 octobre 2019 au coût d'environ 37,50 \$ par mois.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 45290 951 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 2 juillet 2019 -
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier

11.5. Avis de motion – règlement 370-19 modifiant le règlement n°284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à Accès Logis pour des crédits de taxes

M. Charles Lapointe, conseiller, donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 370-19 modifiant le règlement n°284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à Accès Logis pour des crédits de taxes.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

11.6. Dépôt du projet de règlement 370-19 modifiant le règlement n°284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à Accès Logis pour des crédits de taxes

M. Charles Lapointe, conseiller, dépose le projet de règlement 370-19 modifiant le règlement n°284-11 visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à Accès Logis pour des crédits de taxes.

11.7. Demande d'adoption pour règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation

Cet item est annulé.

11.8. Adoption du budget révisé 2019 de l'OMH de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE l'OMH de Saint-Nazaire a présenté un budget révisé pour l'exercice financier 2019 et ce budget a été approuvé en date du 11 juin 2019 par la Société d'habitation du Québec (SHQ) avec une augmentation du déficit de 10 025 \$;

ATTENDU QUE la participation financière de la municipalité de Saint-Nazaire représente 10% de ce déficit;

19-145

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire accepte le budget révisé 2019 de l'OMH de Saint-Nazaire approuvé par la SHQ;

Que la participation financière de la municipalité pour l'année 2019 passe de 2 029 \$ à 3 031 \$, soit une augmentation de 1 003 \$.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 52000 963 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 2 juillet 2019 -
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier

Acceptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1. Octroi de mandat à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. – récupération de la TPS / TVQ

ATTENDU QUE la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a déposé une offre de services en date du 25 juin 2019 pour effectuer un mandat de recouvrement des montants de TPS/TVH et de TVQ payés par la Municipalité de Saint-Nazaire relativement aux dépenses engagées dans le cadre de ses activités commerciales;

ATTENDU QUE les honoraires de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. seront calculés en pourcentage de tous les montants additionnels obtenus par la municipalité à titre de CTI, RTI au taux de 40 % sur les premiers 100 000 \$ et de 30 % sur tout montant excédent 100 000 \$;

19-146

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour le recouvrement des montants de TPS/TVH et de TVQ payés par la Municipalité de Saint-Nazaire relativement aux dépenses engagées dans le cadre de ses activités commerciales tel que présenté dans son offre de services du 25 juin 2019;

Que le montant total du mandat ne pourra pas dépasser 100 000 \$ taxes incluses, à défaut de quoi le contrat pourrait être nul.

13. VŒUX DE SYMPATHIE

Il n'y a eu aucun décès en juin.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

14. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable.

15. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 20 h 40.

Adoptée

19-147

Saint-Nazaire, le 2 juillet 2019

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire